



Mairie de Sorède  
Département des Pyrénées-Orientales  
République Française

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 28 AVRIL 2026 A 18h30**

**À la salle des mariages de Sorède**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Yves PORTEIX, Maire

Présents : Yves PORTEIX, Julien DAMONTE, Mireille MESTRES, Jacques JUANOLA, Cyril GASCHT, Marie-José MARY, Dominique TAQUET, Marc CHARTRER, Éric BRIET, Delphine ROLLAND, Damien TARRAZONA, Christine ALVES, Charles VIDAL, Odile MARIE, Cyril VANROYE, Séverine ORIOL, Sophie COLLIN-MARTIN, Hélène CANAL, Céline FIGUERAS, Brigitte MOREAU, Christophe MACE, Muriel MALAIRACH, Yvette PERIOT, Renaud SANCHEZ.

Absentes avec procuration :

Béatrice DELAUNAY donne pouvoir à Jacques JUANOLA ;  
Hervé CADÈNE donne pouvoir à Dominique TAQUET,  
Marina PUJOL donne pouvoir à Marc CHARTRER.

Après avoir procédé à l'appel des conseillers, M. le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut valablement délibérer.

Julien DAMONTE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Arrivée de Séverine ORIOL avant le vote de la question 1.

Arrivée de Céline FIGUERAS avant le vote de la question 8.

### 1. Ouverture de la séance

- 1) Procès-verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2026 (ci-joint)
- 2) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT (ci-jointes)
- 3) Création de la commission communale des impôts directs (CCID)
- 4) Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- 5) Création et composition des commissions communales
- 6) Désignation du Délégué pour siéger au Conseil Syndical de l'UDSIS
- 7) Modification de la délibération n°7.5-26.48 relative aux subventions aux associations (demande de l'association « La Charbonnière » ci-jointe)
- 8) Contrat à durée déterminée d'agent contractuel pour accroissement saisonnier à Notre-Dame du Château
- 9) Questions diverses

### 2. Délibérations

#### Point 1. Compte rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil le procès-verbal du Conseil Municipal.

Christophe MACE revient sur les indemnités des élus.

- Il relève une erreur sur la date de départ des indemnités des élus : noté le 7 mars par erreur au lieu du 7 avril : cela avait été rectifié.

- Il conteste que le montant de l'indemnité du maire soit de droit en ce qui concerne le taux maximal, car, par exemple, le Maire de la commune de Laroque n'est pas au pourcentage maximal. M. le Maire répond que Sorède, dépassant les 3 500 habitants, n'est pas comparable à Laroque ; et confirme que l'indemnité du maire et son taux sont de droit, sans besoin de débattre. Il peut porter sa feuille de paie et n'a pas de souci avec cela. En revanche il fait remarquer à M. MACE qu'il a parlé de 35 000 € supplémentaires entre 2021 et 2026, alors qu'il n'y a qu'environ 25 000 € de différences entre 2025 et 2026. Il considère que l'on n'est plus dans la continuité de la campagne.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Approuve le procès-verbal tel que présenté.

## **Point 2. Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT**

Monsieur le Maire informe le Conseil des décisions suivantes :

**26.06** : marché de travaux avec l'entreprise TRAVAUX PUBLICS CATALANS, pour des travaux d'aménagement de la chaussée d'une partie de la rue de la Gabarre, de l'intersection de l'EuroVélo8 vers la partie déjà rénovée, conformément au plan annexé, pour un montant de 87 255.00 € HT soit 104 706.00 € TTC.

**26.07** : Avec la société KOESIO marché pour la fourniture et l'installation d'un serveur HPE ProLiant ML110 GEN11 4510 et ses accessoires, et pour le contrat d'abonnement sécurité, pour le fonctionnement des services administratifs de Sorède, le service ressources humaines, au prix de 11 510.00 € HT soit 13 812.00 € TTC.

**26.08** : marché avec la société COMAT&VALCO pour la fourniture de vingt-six chaises, pour un prix de 1 590.00 € HT soit 1 908.00 € TTC.

**26.09** : marché de travaux avec l'entreprise TRAVAUX PUBLICS CATALANS, pour des travaux d'aménagement de la chaussée d'une partie de la Route Départementale 11, route de Palau Del Vidre. Le montant du marché est fixé à 12 897.90 € HT soit 15 477.48 € TTC.

**26.10** : marché de travaux avec la société ENEDIS pour des travaux, rue du Mas Soula, consistant en :

- Déplacement d'une borne de réseau basse tension ENEDIS,
- Installation de nouveau raccordement par boîtes de jonctions souterraines,
- Renouvellement des deux branchements particuliers des n°27bis et 29 à partir du nouveau coffret
- Réalisation également du nouveau réseau géoréférencé pour mise en cartographie classe A.

Le montant du marché est fixé à 8 419.23 € HT soit 10 103.08 € TTC. Commandé – délai de 12 semaines de délais.

Mme MOREAU s'interroge sur le fait de ne pas recourir au marché à bons de commande pour les travaux de la gabarre et de la piste. Il s'avère que le montant maximum des travaux annuels avait été atteint.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré,**

- Prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

## **Point 3. Création de la commission communale des impôts directs (CCID)**

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

La CCID est composée de 9 membres dans les communes de plus de 2000 habitants ; ils sont désignés par le Directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La CCID est ainsi composée :

- du maire ou de l'adjoint délégué, en qualité de président
- de 8 commissaires et de leurs suppléants, en nombre égal.

La liste de proposition établie par délibération du Conseil municipal doit comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Pour mémoire, le rôle de la CCID est lié à la fiscalité directe locale ; ainsi elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Propose 16 membres titulaires et 16 membres suppléants pour la commission communale des impôts directs,

Commissaires titulaires :

Cyril GASCHT, Mireille MESTRES, Hervé CADÈNE, Dominique TAQUET, Marc CHARTRER, Charles VIDAL, Sophie COLLIN, Anne Marie BRUNIE, Brigitte MOREAU, Christophe MACE, Guy GOIRIN, Sophie PROM, Elsa MEUNIER, Pierre Jean COULON, Madeleine MARTY, Fanny LECOQ

Commissaires suppléants :

Cathy BURESI, Didier VOITURON, Christian BAILLET, Henri VIRIAT, Michel CHEVREY, Charles VANDELLOS, Marie SCHMIDT, Gilbert LLONG, Pascal CAPRONNIER, Didier THOMAS, Claude ROBINET, Marie Annick BES, Thomas DECUPERE-VIEL, Rui MARQUEZ, Bruno COBAS, Denis SELVA.

#### **Point 4. Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

La commission d'appel d'offres est une instance de décision qui intervient pour l'attribution des marchés à procédure formalisée et dont le montant est supérieur aux seuils européens. Pour les marchés à procédure adaptée, son intervention n'est pas obligatoire.

Pour une commune de 3 500 habitants et plus, la commission d'appel d'offres est composée par le Maire ou son représentant, président, et par cinq membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Les membres suppléants doivent être élus en nombre égal à celui des titulaires, selon les mêmes modalités.

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres. Conformément à l'article D1411-4 du code général des collectivités territoriales les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Toutefois, en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1411-5 et L1414-2,

- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT ;
- Désigne les membres de la CAO comme suit :
  - o Titulaires : Hervé CADÈNE, Mireille MESTRES, Béatrice DELAUNAY, Christine ALVES, Brigitte MOREAU
  - o Suppléants : Julien DAMONTE, Dominique TAQUET, Cyril GASCHT, Jacques JUANOLA, Christophe MACE
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

#### **Point 5. Création et composition des commissions communales**

Le maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Dans les

communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ». Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

M. le Maire indique avoir reçu Yvette PERIOT avec la répartition proportionnelle des membres des commissions. Yvette PERIOT s'interroge sur la disparition de la commission cadre de vie par rapport au mandat précédent. Muriel MALAIRACH demande la création d'une commission sport. M. le Maire indique qu'elles seront ajoutées à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Les dates et heures des premières réunions des commissions sont communiquées aux conseillers (rappel en questions diverses – Calendrier)

M. le Maire indique également que la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) demande la désignation des représentants de la commune dans les commissions communautaires. Pour chaque commission, les communes doivent désigner un conseiller communautaire et un conseiller municipal. Les délais sont très courts. Il n'y a pas de suppléants, en revanche il est possible d'y assister en qualité d'auditeur, dès lors que le président en est informé.

M. le Maire enverra à la CCACVI le tableau ci-dessous

<b>COMMISSIONS THEMATIQUES</b>	<b>CONSEILLER COMMUNAUTAIRE</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Finances et Prospectives</b>	Béatrice DELAUNAY	Mireille MESTRES
<b>Viticulture, développement agricole et transfrontalier</b>	Yves PORTEIX	Jacques JUANOLA
<b>Planification et gestion des sites communautaires</b>	Yves PORTEIX	Christophe MACE
<b>Développement Economique</b>	Béatrice DELAUNAY	Cyril VANROYE
<b>Pôle entrepreneurial et réseaux d'affaires</b>	Yves PORTEIX	Muriel MALAIRACH
<b>Habitat</b>	Yvette PERIOT	Marc CHARTRER
<b>Enfance et Jeunesse</b>	Yvette PERIOT	Julien DAMONTE
<b>Lecture Publique et politique culturelle</b>	Yves PORTEIX	Muriel MALAIRACH
<b>Cadre de Vie</b>	Béatrice DELAUNAY	Cyril GASCHT
<b>Environnement et développement Durable</b>	Yvette PERIOT	Julien DAMONTE
<b>PICS et services à la population</b>	Yves PORTEIX	Charles VIDAL
<b>Valorisation des déchets et collecte</b>	Yvette PERIOT	Damien TARRAZONA
<b>Mobilités et Aménagement du territoire</b>	Béatrice DELAUNAY	Delphine ROLLAND
<b>Eau potable et Assainissement</b>	Yves PORTEIX	Hervé CADÈNE
<b>Santé</b>	Yves PORTEIX	Christine ALVES

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, DECIDE

- Article 1<sup>er</sup> : De créer 10 commissions municipales, qui sont :

Affaires scolaires ; Animation et patrimoine culturel ; Associations ; Commerces ; Communication ; Finances ; Santé ; Transition écologique ; Travaux et patrimoine bâti ; Urbanisme et politique foncière.

- Article 2 : de dire que les commissions sont créées en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret,

- Article 3 : de désigner au sein des commissions ci-dessus, les conseillers municipaux comme suit :

Noms	Nombre	Liste majoritaire	Liste minoritaire
<b>Affaires scolaires</b>	6	5 Julien DAMONTE – Marie-José MARY – Sophie COLLIN – Hervé CADÈNE - Hélène CANAL -	1 Brigitte MOREAU
<b>Animation et patrimoine culturel</b>	Commission ouverte 9 élus	7 Béatrice DELAUNAY – Séverine ORIOL – Marina PUJOL – Céline FIGUERAS - Odile MARIE - Damien TARRAZONA – Sophie COLLIN	2 Christophe MACE Renaud SANCHEZ
	+3 membres de la société civile	2 Joëlle LACOSTE + Nicole LAJOINIE	1 M. PRESVOST
<b>Associations</b>	8	7 Jacques JUANOLA – Mireille MESTRES – Béatrice DELAUNAY – Séverine ORIOL – Marie-José MARY – Odile MARIE – Marc CHARTRER	1 Brigitte MOREAU
<b>Commerces</b>	8	7 Damien TARRAZONA – Cyril VANROYE - Cyril GASCHT – Julien DAMONTE – Hélène CANAL – Odile MARIE - Delphine ROLLAND	1 Muriel MALAIRACH
<b>Communication</b>	7	6 Marina PUJOL – Odile MARIE – Marc CHARTRER – Hélène CANAL - Delphine ROLLAND – Christine ALVES	1 Christophe MACE
<b>Finances</b>	10	8 Mireille MESTRES – Julien DAMONTE – Béatrice DELAUNAY - Hervé CADÈNE - Cyril GASCHT – Marie-José MARY - Delphine ROLLAND – Hélène CANAL	2 Christophe MACE Brigitte MOREAU
<b>Santé</b>	6	5 Christine ALVES – Séverine ORIOL – Odile MARIE – Delphine ROLLAND – Marie-José MARY	1 Yvette PERIOT
<b>Transition écologique</b>	10	8	2 Muriel MALAIRACH

			Julien DAMONTE – Christine ALVES – Cyril GASCHT – Delphine ROLLAND – Sophie COLLIN – Mireille MESTRES – Dominique TAQUET – Damien TARRAZONA	Yvette PERIOT
<b>Travaux patrimoine bâti</b>	<b>et</b>	11	9 Hervé CADÈNE – Dominique TAQUET – Cyril GASCHT – Béatrice DELAUNAY – Damien TARRAZONA – Hélène CANAL – Delphine ROLLAND – Mireille MESTRES – Julien DAMONTE	2 Christophe MACE Renaud SANCHEZ
<b>Urbanisme politique foncière</b>	<b>et</b>	10	8 Cyril GASCHT – Julien DAMONTE – Jacques JUANOLA – Hervé CADÈNE – Dominique TAQUET – Marc CHARTRER – Mireille MESTRES – Odile MARIE	2 Christophe MACE Renaud SANCHEZ

#### Point 6. Désignation du Délégué pour siéger au Conseil Syndical de l'UDSIS

M. le Maire indique, à la suite de la dissolution du SIS d'Argelès-sur-Mer, la commune de Sorède a adhéré à l'UDSIS pour la confection et la livraison des repas de la cantine scolaire. Il convient de désigner un délégué pour siéger au conseil syndical de l'UDSIS.

Yvette PERIOT rappelle que les barquettes plastiques ne doivent plus être utilisées. Julien DAMONTE confirme que l'UDSIS a décidé de passer à des contenants en inox.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Désigne Julien DAMONTE comme représentant de la commune au sein du Conseil Syndical de l'UDSIS.

#### Point 7. Modification de la délibération n°7.5-26.48 relative aux subventions aux associations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier la délibération n°7.5-26.48 du 7 avril 2026 portant sur les subventions aux associations comme suit :

- Préciser que la demande concernant le Séjour pédagogique Bruxelles 5 élèves émane du Lycée Bourquin à Argelès-sur-Mer ;
- Corriger le montant total des subventions allouées qui s'élève à 33 100 € et non à 34 850 € comme indiqué à tort.

Par ailleurs, M. le Maire soumet au Conseil la demande de l'Association La Charbonnière pour une subvention de 300 €. Cette association a pour objet de gérer un centre de soins de la Faune sauvage dans les Pyrénées-Orientales.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a prévu 59 000 € au budget primitif 2026 sur cette imputation. 35 433.70 € sont déjà affectés ; il faudra en réserver pour les activités scolaires et périscolaires et pour rembourser la SACEM à l'association des sardanistes. Il restera encore des crédits.

Yvette PERIOT demande que les associations respectent les dates de demande de subventions, afin qu'elles puissent être examinées par la commission. Jacques JUANOLA en convient.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Approuve la modification de la délibération du conseil municipal n°7.5-26.48 du 7 avril 2026 approuvant les subventions aux associations comme suit :

Nom de l'Association	Subventions allouées
Subventions : 65748	En €
Albères Evasion	1000
Association catalane pour les dons de sang bénévoles des P.O pour Amicale des donateurs de sang	250
Association des Aquarellistes des Albères	300
Archers des Albères	500
CENTRE ART DANSE	600
Chœur des Albères	350
Club Amitié et Loisirs	500
Comité de Jumelage	4000
COTCOLLEDA	1500
Cross de la Saint Martin	2500
Ecole de Musique des Albères	7500
Els Amics Sardanistes	1000
Entente RUGBY Albères XIII	1000
Football Club Albères Argelès (FCAA)	3000
GV La Micocouline	600
Initiation à la forêt	450
J'peux pas j'ai couture	500
Judo club Sorède	500
L'atelier Rigard'art compagnie théâtre d'Art	500
La chaine des Albères	250
<b>La Charbonnière</b>	<b>300</b>
La Compagnie des Rois de Majorque	300
Médialettres	600
Palette des Albères	800
Pétanque Sorédienne	1500
Pastor	600
<b>Lycée Christian BOURQUIN d'Argelès-sur-Mer</b> Séjour pédagogique Bruxelles 5 élèves	400
Maison Lycéen Alfred SAUVY Villelongue Dels Monts voyage Barcelone pour une élève	250
SJCS les Albères	600
Sports en fête	350 + 650 exceptionnel
Top zen	250
<b>TOTAL</b>	<b>33 400</b>

- Dit que le reste de la délibération, notamment portant sur les participations aux groupements est inchangé.

### **Point 8. Contrat à durée déterminée d'agent contractuel pour accroissement saisonnier à Notre Dame du Château**

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin saisonnier à Notre Dame du Château.

A la question de Mme PERIOT, M. le Maire répond que les bénévoles des associations sorédiennes, notamment celles relatives au patrimoine, ou les conseillers municipaux seront sollicités pour assurer permanence pendant les jours de congés de l'agent. Un calendrier sera proposé.

#### **Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- Décide de créer 1 poste d'agent contractuel à temps complet (35 heures hebdomadaires) pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à l'entretien et l'animation de l'ermitage de Notre Dame du Château, dans le grade d'adjoint technique, pour la période du 15 juin au 20 septembre 2026. La rémunération de cet agent sera calculée par référence au 1er échelon du grade d'adjoint technique actuellement en vigueur.
- Autorise M. le Maire à signer le contrat correspondant.

### **3. Questions diverses**

#### **✓ Information sur les délégués de quartier désignés par le maire.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°5.3-26.45 du 7 avril 2026 par laquelle ont été approuvées les conditions de fonctionnement des délégués de quartier de Sorède. Ainsi qu'il s'y était engagé, M. le Maire informe le Conseil des personnes qu'il a décidé de nommer comme délégués. Comme les autres années, leur nom, adresse, adresse électronique et photo seront communiqués dans le prochain bulletin municipal ainsi que sur le site. Les dates de réunions de quartier et les comptes-rendus des réunions seront diffusés aux conseillers municipaux.

Ont été désignés délégués de quartier par le Maire, sur proposition de M. BRIET en charge du dossier :

- Viviane TAUZIN pour Lavail
- Hélène FEYAERTS pour la Vallée Heureuse
- Joëlle LACOSTE pour le Centre bourg
- Hugo PONS et Patricia FABRE pour la Coscolleda
- Jennifer RIBETTE et Waldemar ZAWADZI pour le Mas del Rost
- Sahra LOUIS et Linda LANGEVIN pour les Gabarres
- Kay RILEY et Michel CHEVREY pour le Moulin Cassanyes

#### **Calendrier pour les réunions de quartier**

Vallée heureuse	Forge rue de la Fargue	Mercredi 06/05/2026 18h30
Centre bourg	Place Combes	Jeudi 7.05.2026 18h30
Lavail	San Marti	Mercredi 13/05/2026 18h30
Gabarre	Place rue de la Gabarre	Lundi 18/05/2026 18h30
Coscolleda	Rue de la Méditerranée	Mer. 03/06/2026 18h30
Moulin Cassanyes	Place Vell Roure	Jeudi 04/06/2026 18h30
Mas Del Rost	Rue de l'Aranyo	Vendredi 05/06/2026 18h30

✓ **Questions diverses de la liste minoritaire**

- Au 1er avril, le prix du repas livré par l'UDSIS a été augmenté. La commune a-t-elle prévu de prendre à sa charge cette augmentation ?

M. le Maire rappelle les prix de vente des repas et les nouveaux prix d'achat à l'UDSIS à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026

	Prix d'achat à l'UDSIS	Prix de vente au parent.
Repas maternelle	4.78 €	4.45 €
Repas élémentaire	4.95 €	4.60 €

L'augmentation est prise en charge par la commune jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour la rentrée 2026/2027 cette question sera débattue en commission école et finances pour avis avant le conseil municipal.

- Où en sommes-nous de la concertation concernant les changements d'horaires de l'entrée et de la sortie des enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire ?

Un sondage en ligne a été lancé, via les délégués de parents d'élèves, pour connaître la position majoritaire des parents. La CCACVI sera également consultée pour l'aspect garderie. Puis le Conseil Municipal devra se prononcer. Les horaires proposés par les directrices des écoles maternelle et élémentaire sont 8h30 /12h et 14h/16h30. M. le Maire en a parlé à la DASEN. In fine ce sera le CDEN qui en décidera.

- Une réflexion va-t-elle être menée sur le quotient familial pour la rentrée de septembre concernant le prix du repas à la cantine, comme nous l'avions proposé lors de notre campagne ? Quelle est votre position ?

M. le Maire ne se prononce pas nécessairement pour ; il pense que cela se discute sérieusement autour d'une table ou en commission des écoles. Christophe MACE demande que cette question soit inscrite à une prochaine commission. Julien DAMONTE précise que la première réunion de la commission portera sur son installation et que verra ensuite. M. le Maire est plus favorable pour une consultation des prestataires afin d'obtenir de meilleurs tarifs plutôt que d'appliquer le quotient familial. Yvette PERIOT pense que faire jouer la concurrence serait intéressant.

- Vu le retard du chantier de la maison DEPRADE, pourrait-on réfléchir au transfert de l'office de tourisme dans ce lieu et installer BS Cycle dans l'office de tourisme actuel ? Cela amènerait les touristes en centre-ville et valoriserait notre patrimoine, de plus cela serait plus pratique pour BS Cycles.

M. le Maire estime qu'il est compliqué de déménager un Bureau d'Information Touristique au mois de mai dans un endroit pas encore terminé pour y installer BS Cycles. Par ailleurs, la commune a signé une convention avec la CCACVI pour l'occupation de ce local de BIT. La commune a fait tout ce qu'elle a pu pour une solution, d'ailleurs contestée en son temps. Il y a eu des retards dont il faudra tenir compte dans le bail. Yvette PERIOT évoque le déménagement lorsque les travaux seront terminés. Christophe MACE propose un contrat précaire à durée de 1 an, renouvelable, pour réfléchir à l'aménagement, notamment du BIT. M. le Maire rappelle que la commune a opté pour un bail commercial.

Cyril VANROYE indique qu'il faut se poser la question de la meilleure implantation de tous les services ; à voir l'accessibilité, le stationnement, la signalétique, les critères du BIT. Aujourd'hui on ne peut pas y répondre.

M. le Maire souligne que le commerçant est actuellement en difficulté et que la commune l'aide par exemple en enlevant la colonne de colis.

Par ailleurs, il précise que deux obsèques sont prévues demain et qu'il a demandé à l'entreprise PARRA pour que le parvis soit déménagé et propre.

✓ **Comité de jumelage**

Les Allemands de VOGTAREUTH, une quarantaine, seront à Sorède du 26 au 30 mai prochains. Il serait bien que des élus participent à ce jumelage.

✓ **Calendrier**

1<sup>er</sup> mai : marché de vendredi maintenu

3 mai : Foire de l'huile d'olive

12 mai : Conseil Municipal

**Commissions communales :**

Mardi 5 mai à 10h30 : commission finances

Mardi 5 mai à 15h : commission Urbanisme et politique foncière

Mercredi 6 mai 18h : commission communication

Mercredi 6 mai 18h30 : commission travaux et patrimoine bâti

Jeudi 7 mai à 9h : commission Associations

Lundi 11 mai à 18h : Commission Affaires scolaires

Lundi 11 mai à 19h : commission transition écologique

Mercredi 13 mai à 16h : commission Santé

Mercredi 20 mai à 18h : Animation et patrimoine culturel

---

**Heure de clôture : 19h42**

Fait et rédigé à **SOREDE**, après approbation lors de la séance du **12/05/2026**,

Le Maire



Le Secrétaire de séance

Julien DAMONTE